

N° 6837³**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2015-2016

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL****modifiant le règlement grand-ducal modifié du 5 décembre
2007 concernant la participation du Luxembourg à la Force de
l'OTAN au Kosovo (KFOR)**

* * *

AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

(30.10.2015)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé le 17 juillet 2015 à la Chambre des Députés par le Ministre aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre de la Défense. Un exposé des motifs, une fiche financière, une fiche d'évaluation d'impact et la dépêche du Président de la Chambre des Députés au Ministre aux Relations avec le Parlement informant sur l'avis positif de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration, étaient joints au texte du projet de règlement grand-ducal.

L'objet du présent projet de règlement grand-ducal consiste à prolonger la participation de l'Armée luxembourgeoise à l'opération de soutien de la paix KFOR dirigée par l'OTAN depuis 1999 au Kosovo, et à laquelle le Luxembourg participe depuis avril 2000.

La base légale du projet de règlement grand-ducal sous avis est constituée par la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales.

La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des Députés a donné son avis positif le 29 juin 2015.

Le Conseil d'Etat a émis son avis le 20 octobre 2015. La Haute Corporation propose un nouveau libellé de l'article 1^{er}, fixant le nombre maximum de militaires à 34 en omettant la condition sous laquelle le chiffre maximum peut être porté de 26 à 34. Il propose également de prévoir deux articles nouveaux, l'un pour l'entrée en vigueur du règlement grand-ducal à venir et l'autre pour la formule exécutoire. Finalement, le Conseil d'Etat propose d'ajouter l'abréviation de la mission „KFOR“ à l'intitulé.

Le Gouvernement a introduit un nouveau texte donnant suite aux remarques de la Haute Corporation.

La Conférence des Présidents se prononce en faveur du règlement grand-ducal et rend un avis positif au texte dans sa version modifiée suite à l'avis du Conseil d'Etat.

Luxembourg, le 30 octobre 2015

Le Secrétaire général,
Claude FRIESEISEN

Le Président de la Chambre des Députés,
Mars DI BARTOLOMEO

